



RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE CHARGÉE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC À LA 53^E SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

THÈME : « LA SITUATION DE LA FAMINE ET DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA RÉGION DE LA SADC, LES DÉFIS QUI ALIMENTENT L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE, LES PRINCIPAUX OBJECTIFS INTERNATIONAUX ET L'AGENDA AFRICAIN, LES INVESTISSEMENTS ET LA PERFORMANCE DES ENGAGEMENTS DE MALABO, L'ENVIRONNEMENT QUI PEUT ATTIRER LES JEUNES À INVESTIR DANS L'AGRICULTURE ».

Monsieur le Président, je propose que l'Assemblée plénière adopte le rapport de la Commission permanente chargée de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles à la 53^e session de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC, déposé le 4 juillet 2023

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| 2.0 TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA COMMISSION | 3 |
| 3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET LEURS DATES | 3 |
| 4.0 CONTEXTE | 3 |
| 5.0 PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA VISITE DE TRAVAIL EN RÉPUBLIQUE DU VENEZUELA DU 29 MARS AU 4 AVRIL 2023 | 4 |
| 5.1 Réunions de courtoisie avec le ministre des affaires étrangères, M. Yván Eduardo Gil Pinto, et le vice-ministre des affaires étrangères chargé des affaires africaines, M. Yuri Pimentel | 4 |
| 5.2 Autres engagements..... | 15 |
| 6.0 RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS SUR LE THÈME..... | 18 |
| 6.1 Introduction au « Renforcement de la responsabilité sociale et de la surveillance dans les domaines de la santé et de l'agriculture dans la région du Sud (2016-2024)" de la santé et de l'agriculture dans la région du Sud (2016-2024) »..... | 18 |
| 6.2 Présentation de la situation de la famine et de l'insécurité alimentaire dans la région de la SADC, des défis qui alimentent l'insécurité alimentaire, des principaux objectifs internationaux et de l'agenda africain, des investissements et de la réalisation des engagements de Malabo, de l'environnement susceptible d'inciter les jeunes à investir dans l'agriculture..... | 19 |
| 7.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION..... | 20 |
| 7.1 Recommandations découlant de la visite de travail en République bolivarienne du Venezuela..... | 20 |
| 7.2 Recommandations sur les présentations | 21 |
| 8.0 CONCLUSION | 23 |
| 9.0 ANNEXES..... | 24 |

1.0 COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité était composé des membres suivants :

1. Hon. Ishmael Ndaila Onani, parlementaire (Malawi) **(Président)**
2. Hon. Hawa Subira Mwaifunga, parlementaire (Tanzanie) **(Vice-président)**
3. Hon. Lazaro de Oliveira Guelson Kakunha, parlementaire (Angola)
4. Hon. Polson Majaga, député (Botswana)
5. Hon. Andre Leon Tumba, parlementaire (République démocratique du Congo)
6. À préciser (Lesotho)
7. Hon. Famindra Justin, parlementaire (Madagascar)
8. Hon. Marie Genevieve Stephanie Anquetil, parlementaire (Maurice)
9. Hon. Carlos Manuel, parlementaire (Mozambique)
10. Hon. Phillipus Katamelo, parlementaire (Namibie)
11. Hon. Rocky Uranie, parlementaire (Seychelles)
12. Hon. Seiso Joel Mohai, parlementaire (Afrique du Sud)
13. HRH. Sen. Princesse Phumelele Dlamini, parlementaire (Eswatini)
14. Hon Mutinta Mazoka (Zambie)
15. Hon. Tambudzani Mohadi, parlementaire (Zimbabwe)

2.0 TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA COMMISSION

Le Comité permanent de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles (FANR) de la SADC PF tire son mandat de l'article 15 de la Constitution de la SADC PF et de la règle 42(c) du règlement intérieur de la SADC PF.

3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS TENUES ET LEURS DATES

La commission permanente sur la FANR a tenu une réunion physique le mardi 9 mai 2023, pour examiner le thème « La situation de la famine et de l'insécurité alimentaire dans la région de la SADC, les défis qui alimentent l'insécurité alimentaire, les principaux objectifs internationaux et l'agenda africain, les investissements et la performance des engagements de Malabo, l'environnement qui peut attirer les jeunes à investir dans l'agriculture ».

4.0 CONTEXTE

L'Afrique australe fait partie des régions les plus vulnérables au changement climatique, qui a eu des effets dévastateurs sur le développement socio-économique, l'agriculture, la sécurité humaine et les conflits, entraînant une détérioration de l'accès aux moyens de production tels que l'eau et les terres arables, aggravant ainsi l'insécurité alimentaire et la situation humanitaire.

La position stratégique des parlementaires est fondamentale pour promouvoir des investissements publics accrus dans le secteur agricole, tels que la fourniture de biens et de services publics, y compris les infrastructures, l'énergie, la recherche et le développement, en particulier dans les zones rurales. Les parlements ont joué un rôle important dans la promotion du renforcement de la sécurité nationale et de l'investissement direct dans l'agriculture grâce à leurs fonctions législatives, budgétaires, représentatives et de contrôle.

Compte tenu de ce qui précède, la commission permanente de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles s'est réunie pour débattre des divers défis agricoles et énergétiques auxquels est confrontée la région de la SADC. La réunion a débouché sur des résolutions qui ont servi de base aux recommandations de la commission à la 53^e assemblée plénière.

5.0 PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA VISITE DE TRAVAIL EN RÉPUBLIQUE DU VENEZUELA DU 29 MARS AU 4 AVRIL 2023

Le président de la commission a présenté un rapport sur la visite de travail effectuée en République du Venezuela. Dans sa présentation, le Président a indiqué que cinq membres du Comité permanent de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles de la SADC PF ont participé à une visite de travail au Venezuela du 29 mars au 4 avril 2023. L'objectif de la visite était de donner aux parlementaires de la SADC les moyens de s'interroger efficacement sur les questions énergétiques auxquelles la région de la SADC est confrontée, en tenant compte des développements au sein et au-delà de la région de la SADC. En outre, la visite visait à contribuer efficacement à la résolution des divers défis auxquels est confrontée la région de la SADC et à promouvoir la coopération Sud-Sud par le biais de la diplomatie parlementaire.

La délégation a eu plusieurs entretiens avec diverses parties prenantes au cours de la visite de travail dans la République du Venezuela.

5.1 Réunions de courtoisie avec le ministre des affaires étrangères, M. Yván Eduardo Gil Pinto, et le vice-ministre des affaires étrangères chargé des affaires africaines, M. Yuri Pimentel

La délégation a été accueillie et a eu des entretiens avec le ministre des affaires étrangères, M. Yván Eduardo Gil Pinto, et le vice-ministre des affaires étrangères chargé de l'Afrique, l'Hon. Ministre Yuri Pimentel.

- i. Les honorables Gil et Pimentel ont chaleureusement accueilli la délégation et ont réitéré les liens profonds de solidarité et d'amitié qui existent entre la région de la SADC et le Venezuela.
- ii. Ils ont également exprimé la profonde gratitude du peuple vénézuélien pour le soutien inébranlable reçu de la part de la SADC pendant les périodes difficiles où le Venezuela a dû faire face à des menaces pour sa souveraineté et son indépendance.

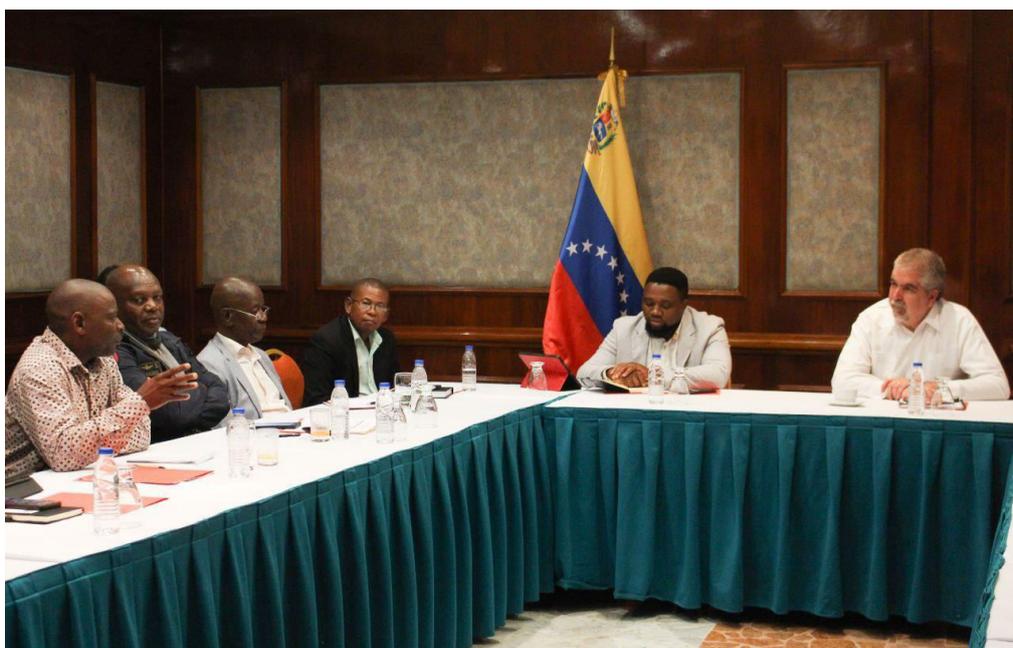
- iii. Ils ont notamment rappelé avec satisfaction que le forum parlementaire de la SADC avait participé à la mission d'observation des élections régionales et municipales qui se sont déroulées au Venezuela en novembre 2021.
- iv. Ils ont noté que le Venezuela était activement engagé dans le développement de ses relations existantes avec divers pays de la région de la SADC par le biais de diverses commissions conjointes telles que celle qui s'est tenue en mars 2023 avec la Namibie.
- v. Ils se sont déclarés convaincus que d'autres commissions mixtes seraient finalisées avec d'autres pays de la SADC.
- vi. Les deux honorables ministres ont expliqué que le renforcement de la coopération socio-économique avec la région de la SADC était l'une des priorités du gouvernement vénézuélien et qu'à cet effet, le président du Venezuela, Nicolás Maduro Moros, devait effectuer une visite dans la région de la SADC en 2023.
- vii. Les deux ministres ont appelé à un renforcement des relations commerciales entre le Venezuela et la région de la SADC et ont donc demandé aux membres de la délégation de continuer à encourager leurs gouvernements à développer leurs relations commerciales avec le Venezuela.
- viii. Ils ont également appelé à la multiplication des visites d'échange et à la création de groupes de travail entre le Venezuela et la région de la SADC.



Membres de la délégation de la SADC PF avec le ministre et le vice-ministre des affaires étrangères, M. Yván Eduardo Gil Pinto et Hon Yuri Pimentel, respectivement au siège du ministère des affaires étrangères, plus connu sous le nom de Maison Jaune



Le vice-ministre des affaires étrangères chargé des affaires africaines, Hon Yuri Pimentel (extrême droite), a rencontré et accueilli la délégation du Forum parlementaire de la SADC en République bolivarienne du Venezuela le premier jour de la visite de travail.



Hon. Phillipus Wido Katamelo, de Namibie, fait une remarque lors de la réunion de courtoisie avec Hon. Yuri Pimentel, vice-ministre des affaires étrangères chargé des affaires africaines.



L'honorable Tambuzani Bhudagi Mohadi, député du Zimbabwe, est chaleureusement accueilli à la manière vénézuélienne - avec le poing gauche serré - par le vice-ministre des affaires étrangères, l'honorable Yuri Pimentel.



L'honorable Carlos Manuel, du Mozambique, échange des plaisanteries avec le vice-ministre, l'honorable Yuri Pimentel, au cours de la réunion de courtoisie.



Le chef de la délégation, Hon Ishmael Ndaila Onani (à l'extrême gauche) lors de la réunion avec la Commission permanente de l'énergie et du pétrole de l'Assemblée nationale de la République bolivarienne du Venezuela. À sa gauche, le président de la commission, l'honorable Ángel Luis Rodríguez Gamboa, entouré d'autres fonctionnaires.



Les membres de la délégation de la SADC PF ont suivi de près les délibérations lors de la réunion avec leurs homologues de la Commission de l'énergie et du pétrole de l'Assemblée nationale de la République bolivarienne du Venezuela.



Le président de la commission permanente de l'énergie et du pétrole, l'honorable Ángel Luis Rodríguez Gamboa, insiste sur un point lors de sa présentation à la délégation de la SADC PF en visite.



Le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale du Venezuela s'exprimant lors de la réunion de la délégation de la SADC PF avec la Commission permanente de l'énergie et du pétrole.



Après la réunion, à Yellow House, avec le vice-ministre de l'exploration et de l'investissement dans l'écomining, l'honorable Alejandro Martinez, du ministère du pouvoir populaire pour le développement minier écologique (MPPDME).



L'honorable Seiso Joel Mohai d'Afrique du Sud suit de près les débats lors de la réunion avec l'honorable Alejandro Martinez, vice-ministre de l'exploration et de l'investissement dans l'écomining.



L'honorable vice-ministre Alejandro Martinez et son équipe prennent de nombreuses notes lors de l'échange avec les membres de la SADC PF FANR.



Le vice-président de l'Assemblée nationale du Venezuela, Mme Iris Verela, a passé une soirée de travail avec les membres de la délégation de la SADC PF.



L'honorable vice-président Verela fait ses adieux à l'honorable Seiso Joel Mohai, d'Afrique du Sud, après la soirée de travail.





L'honorable Carlos Manuel contribue à la réunion avec le vice-ministre du développement intégral de l'élevage, M. José Aguilera, du ministère du pouvoir populaire pour l'agriculture et les terres productives (MPPPAL).



L'honorable Philipus Wido Katamelo sourit chaleureusement lorsqu'il salue le président du groupe parlementaire d'amitié Venezuela-Afrique, le général en chef Jesús Suarez Chourio, député.



Les membres de la délégation ont apprécié la richesse des informations fournies lors de la rencontre avec M. Félix Plasencia, secrétaire exécutif de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique - Traité commercial des peuples (ALBA-TCP).



La délégation a pris une photo devant la statue de « el libertador » (le libérateur). Simón José Antonio Bolívar à la Maison Jaune après la réunion avec le Secrétaire exécutif de TCB-ALBA



Le président et chef de la délégation, Hon Ishmael Ndaïla Onani, rencontre Mme Erika Fariás, directrice nationale du PSUV, lors de la réunion de la délégation de la SADC PF avec Mme Fariás et d'autres jeunes leaders du PSUV.



L'équipe de jeunes du PSUV, dirigée par Mme Fariás, interagit avec les membres de la délégation de la SADC PF au cours de la réunion.

5.2 Autres engagements

Outre les réunions de courtoisie avec le ministre des affaires étrangères et son adjoint, la délégation a également eu l'occasion d'interagir avec plusieurs dignitaires, dont les suivants :

- i. L'honorable vice-présidente de l'Assemblée nationale du Venezuela, l'honorable Iris Verela.

- ii. La commission permanente de l'énergie et du pétrole de l'Assemblée nationale, dirigée par son président, Hon. Ángel Luis Rodríguez Gamboa.
- iii. Des représentants du ministère du pouvoir populaire pour l'énergie électrique (MPPEE), conduits par le vice-ministre des nouvelles sources d'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie électrique, Hon Tania Masea.
- iv. Des représentants du Ministère du Pouvoir Populaire pour le Pétrole (MPPP) conduits par le Directeur Général du Bureau du Portefeuille Pétrolier Vénézuélien, M. Marco Pinero et le Représentant de Petróleos de Venezuela SA (PDVSA).
- v. Des représentants du ministère du pouvoir populaire pour le développement minier écologique (MPPDME), conduits par le vice-ministre de l'exploration et de l'investissement minier écologique, M. Alejandro Martinez.
- vi. Les représentants du ministère du pouvoir populaire pour l'agriculture productive et les terres (MPPPAL), conduits par le vice-ministre du développement intégral de l'élevage, Hon José Aguilera.
- vii. Le président du groupe parlementaire d'amitié Venezuela-Afrique - général en chef, Jesús Suarez Chourio, député
- viii. Le secrétaire exécutif de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique - Traité commercial des peuples (ALBA-TCP) - M. Félix Plasencia
- ix. Des représentants du Parti socialiste unifié du Venezuela (PSUV), conduits par la directrice nationale du PSUV, Erika Farías.
- x. Au cours de ces interactions, les points suivants ont été mis en évidence : Le fait que la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela soit sans équivoque sur le fait que toutes les ressources naturelles sont détenues et contrôlées par le peuple vénézuélien a été souligné à maintes reprises.
- xi. Il a été souligné que tous les instruments politiques et législatifs prévoyant l'exploitation des ressources naturelles du Venezuela reflétaient cette position constitutionnelle, avec des dispositions adéquates et appropriées pour la participation des acteurs du secteur privé local et international.
- xii. Le gouvernement du Venezuela a continué à insister sur la question de la propriété des ressources naturelles du pays et a refusé de négocier ou de faire des compromis sur la nécessité de veiller à ce que les premiers bénéficiaires de ces ressources soient le peuple vénézuélien.
- xiii. Il a été rapporté que certaines puissances mondiales n'étaient pas satisfaites de cette position ferme adoptée par le gouvernement du Venezuela, car elles cherchaient à contrôler les vastes ressources naturelles du pays pour leur propre bénéfice.
- xiv. Les membres ont été informés qu'en conséquence, le pays avait été soumis à des mesures coercitives unilatérales punitives.
- xv. Ces mesures comprenaient, entre autres, la restriction des avoirs du Venezuela à l'étranger.

- xvi. Le Venezuela a perdu l'accès à ses revenus pétroliers substantiels et a été confronté à de graves difficultés pour écouler sa production pétrolière, car son accès aux marchés pétroliers a été restreint.
- xvii. Le blocus économique a entraîné de graves difficultés économiques dans le pays et des souffrances indicibles pour les citoyens ordinaires du Venezuela.
- xviii. Dans le même temps, le pays a été confronté à des difficultés pour financer l'importation de denrées alimentaires, de médicaments et d'autres produits de première nécessité.
- xix. L'un des défis majeurs auxquels le pays a été confronté à cette époque a été celui des graves pénuries alimentaires, le pays étant alors dépendant des importations (financées par les recettes pétrolières) pour plus de 70 % de ses besoins alimentaires.
- xx. Le pays a également subi une grave attaque sur son système d'approvisionnement en électricité en 2019.
- xxi. Ces défis ont abouti à des troubles civils dans le pays, mais ils ont été rapidement surmontés lorsque les citoyens ont compris la cause sous-jacente de ces défis.
- xxii. Les citoyens du Venezuela se sont rassemblés en tant que peuple uni pour aller de l'avant et relever les défis auxquels le pays était confronté.
- xxiii. Cette situation a contraint le pays à diversifier son économie, et en particulier à prendre des mesures radicales pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire dans les plus brefs délais.
- xxiv. L'un des principaux piliers du plan de relance économique du Venezuela est la diversification.
- xxv. Le secteur agricole a été privilégié et a fait l'objet d'une croissance ciblée parce que le Venezuela a compris que le pétrole n'était pas comestible et que la sécurité alimentaire ne pouvait être séparée de la sécurité physique.
- xxvi. En l'espace de quelques années, le Venezuela est devenu presque autosuffisant sur le plan alimentaire, 85 % des besoins alimentaires du pays étant couverts par la production nationale.
- xxvii. Les secteurs de l'énergie et de l'industrie manufacturière (en particulier pour les biens technologiques) ont également été spécifiquement ciblés pour la diversification et la croissance.
- xxviii. La fabrication locale de biens tels que les panneaux solaires, même si elle est partielle par le biais d'un assemblage utilisant une combinaison de composants locaux et importés, a permis de réduire considérablement la facture des importations du pays.
- xxix. Le Venezuela a également accordé une attention particulière au développement du capital humain et a mis en place une architecture élaborée et délibérée de formation technique et professionnelle.
- xxx. Le Venezuela collabore actuellement avec d'autres pays amis tels que la Chine, la Russie, l'Iran et la Turquie, entre autres, pour développer un cadre de personnel qualifié dans divers domaines techniques et assurer le transfert de technologie, afin de soutenir son programme de diversification.

- xxxii. La planification et la mise en œuvre concertées de divers programmes économiques nationaux radicaux ont été au cœur du programme de relance économique et ont commencé à porter leurs fruits, la reprise économique du pays étant imminente.
- xxxiii. En outre, pour consolider sa croissance, le Venezuela cherche à établir des liens politiques plus étroits et à renforcer sa collaboration économique avec les pays du Sud par le biais de diverses initiatives.
- xxxiiii. L'Afrique, et la région de la SADC en particulier, fait partie des régions avec lesquelles le Venezuela cherche à nouer des relations plus étroites.
- xxxv. La commission a noté que la transformation économique du Venezuela était clairement évidente.

6.0 RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS SUR LE THÈME

La commission a reçu une présentation visant à introduire les membres dans un projet intitulé Renforcement de la responsabilité sociale et de la surveillance dans les domaines de la santé et de l'agriculture dans la région du Sud (2016-2024), mis en œuvre par l'Alliance du Partenariat pour la responsabilité sociale (PSA). La commission a reçu une autre présentation sur la situation de la famine et de l'insécurité alimentaire dans la région de la SADC, les défis qui alimentent l'insécurité alimentaire, les principaux objectifs internationaux et l'agenda africain, les investissements et les résultats des engagements de Malabo. La présentation a également porté sur la création d'un environnement susceptible d'inciter les jeunes à investir dans l'agriculture. Un résumé des présentations est présenté ci-dessous.

6.1 Introduction au « Renforcement de la responsabilité sociale et de la surveillance dans les domaines de la santé et de l'agriculture dans la région du Sud (2016-2024) » de la santé et de l'agriculture dans la région du Sud (2016-2024) »

La commission a été informée que l'objectif du projet était d'améliorer la responsabilité et la prise en compte de la dimension de genre dans la gestion des ressources publiques, en particulier dans les domaines des services VIH/SSR pour les adolescents et les jeunes et des services agricoles pour les petits exploitants, en contribuant à la réalisation de certains engagements régionaux de la SADC dans cinq pays (Malawi, Mozambique, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). La commission a également été informée que l'interaction de l'Alliance PSA avec les parlements sur la gestion des ressources publiques a renforcé la capacité des députés à effectuer des analyses et a accru la pression exercée par les parlements en faveur de la responsabilité sociale dans la gestion des ressources publiques.

La commission a également été informée des initiatives que l'organisation a menées avec la SADC PF, telles que le soutien aux commissions permanentes lors de visites de contrôle régionales et de visites d'échange à des fins d'apprentissage. L'organisation a également soutenu la rédaction

d'une loi type sur la gestion des finances publiques, parmi d'autres activités de collaboration.

6.2 Présentation de la situation de la famine et de l'insécurité alimentaire dans la région de la SADC, des défis qui alimentent l'insécurité alimentaire, des principaux objectifs internationaux et de l'agenda africain, des investissements et de la réalisation des engagements de Malabo, de l'environnement susceptible d'inciter les jeunes à investir dans l'agriculture.

La commission a pris connaissance de l'importance de l'agriculture dans la région de la SADC, dans la mesure où le secteur agricole peut réduire la pauvreté onze fois plus que tout autre secteur, y compris le pétrole, le gaz et les services miniers. En outre, le secteur a influencé la croissance économique dans la région et pourrait aider des millions de personnes à sortir de la pauvreté. En ce qui concerne la situation de la famine, la commission a noté que 70 % de la population de la SADC dépendait de l'agriculture, qui représentait plus de 20 % du PIB de la région de la SADC. Toutefois, entre 2019 et 2020, le financement de l'agriculture a diminué et, entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023, 55,7 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire.

La commission a noté que la région comptait plus de 18,7 millions d'enfants souffrant d'un retard de croissance et qu'il y avait une augmentation générale du coût de la vie, y compris des hausses significatives des prix des principaux produits de base. La commission a pris note de certains des défis qui ont affecté l'agriculture en 2021, à savoir le changement climatique, la COVID-19, les conflits en RDC et au Mozambique et la guerre en Europe.

En ce qui concerne les projections relatives à l'insécurité alimentaire, la commission a noté que 41 millions de personnes dans dix pays risquaient de souffrir de la faim en 2023. Les pays concernés sont la République démocratique du Congo, le Malawi, le Mozambique, le Zimbabwe, Madagascar, la Zambie, l'Angola, la Tanzanie, la Namibie et l'Eswatini. En ce qui concerne les engagements de la SADC en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire auprès des Nations unies, de l'Union africaine et de la SADC, le comité a pris note des engagements suivants que les États membres sont censés respecter afin de promouvoir l'agriculture :

- i. Les objectifs de développement durable (ODD) numéro 1 et 2 sur l'élimination de la pauvreté et de la faim, respectivement.
- ii. L'Agenda africain 2063/Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (CAADP2025).
- iii. Les 7 engagements de Malabo.

En ce qui concerne les performances de la SADC selon le rapport d'examen biennal de Malabo, la commission a noté que certains pays ont obtenu de bons résultats en 2017. Depuis lors, tous les pays ont enregistré des résultats médiocres, ce qui peut être attribué à un financement inadéquat de l'agriculture. En 2017, seuls huit pays de la région de la SADC étaient en

bonne voie pour respecter les engagements de Malabo, à savoir Maurice, le Malawi, le Botswana, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, les Seychelles et l'Eswatini. Les sept pays qui n'ont pas atteint leurs objectifs sont le Lesotho, la Zambie, le Zimbabwe, Madagascar, la Tanzanie, l'Angola et la République démocratique du Congo. En 2019, aucun pays de la SADC n'était en passe de respecter les engagements de Malabo. Seulement quatre pays d'Afrique étaient sur la bonne voie, à savoir le Rwanda, le Maroc, le Mali et le Ghana. En 2021, aucun pays de la SADC n'était sur la bonne voie.

En ce qui concerne l'utilisation d'énergies propres, la commission a été informée que l'utilisation d'énergies propres est essentielle dans la région de la SADC, car l'utilisation de charbon de bois et de bois de chauffage détruit la sylviculture, qui est une source d'alimentation et de financement. En outre, la commission a également noté que l'utilisation de charbon de bois et de bois de chauffage alimentait la discrimination basée sur le genre, étant donné que davantage de femmes que d'hommes étaient impliquées dans la collecte de ces produits. Dans ce contexte, la commission a noté la nécessité pour les parlementaires de la SADC d'encourager les citoyens de la SADC, en particulier ceux des zones rurales, à utiliser des énergies propres telles que l'énergie solaire et le gaz. La commission a également noté que certains pays de la région SADC, comme la Tanzanie, disposaient de réserves de gaz qui pourraient être utilisées pour soutenir d'autres pays de la région.

La commission a noté que les engrais étaient de plus en plus hors de portée en raison de leur coût élevé et qu'il était nécessaire de rechercher des alternatives moins coûteuses. En outre, les agriculteurs de la région SADC devraient être encouragés à utiliser des engrais inorganiques, car les engrais organiques n'ont pas fonctionné dans tous les sols. La commission a été informée que, dans certains pays de la SADC, des agriculteurs ont utilisé des engrais organiques et ont fini par obtenir de faibles rendements.

7.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

7.1 Recommandations découlant de la visite de travail en République bolivarienne du Venezuela

Suite à la visite de travail, la commission :

- a) **Notant** que le programme de la visite de travail a été bien planifié et coordonné par le ministère des affaires étrangères de ce pays, par l'intermédiaire de sa mission à Windhoek, en Namibie.
- b) **Hautement reconnaissante** des engagements et interactions perspicaces organisés avec diverses parties prenantes, y compris la commission permanente de l'énergie et du pétrole de l'Assemblée nationale du Venezuela, au cours de la visite de travail au Venezuela.
- c) **Se rappelant** la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud sur les questions d'intérêt commun.
- d) Consciente du fait que le Venezuela disposait d'une riche expérience de plus de 100 ans dans les secteurs minier et pétrolier.

Ainsi, la commission a décidé que la 53^e Assemblée plénière devrait :

- a) **Appeler** les États membres de la SADC à mettre en place des mesures délibérées (telles que des commissions mixtes) pour s'engager avec le Venezuela dans les domaines politique, social et économique.
- b) **Implorer** les États membres de la SADC de cultiver une collaboration plus étroite avec le Venezuela, en particulier dans les secteurs minier et pétrolier, afin que les États membres de la SADC puissent bénéficier de l'immense expérience et de l'expertise de ce pays.
- c) **Encourager** les États membres de la SADC à profiter de l'occasion pour exposer leurs divers technocrates aux processus de planification en vue d'une diversification économique réussie au Venezuela.
- d) **Implorer en outre** les États membres de la SADC d'explorer et de tirer parti de la possibilité d'exposer les jeunes citoyens de la SADC à une formation technique au Venezuela par le biais de divers programmes techniques et professionnels.
- e) **Exhorter** les parlements nationaux de la SADC à créer des associations d'amitié afin de faciliter l'interaction entre les parlementaires de la région de la SADC et ceux du Venezuela.
- f) **Exprimer** sa gratitude au ministère des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela en Namibie pour sa collaboration continue avec le forum parlementaire de la SADC, qui a débouché sur cette visite de travail.

7.2 Recommandations sur les présentations

Après les présentations et les délibérations sur le thème de la réunion, la commission :

- a) **A reconnu** que le changement climatique aggravait la situation déjà critique de la famine et de la pauvreté dans la région de la SADC.
- b) **A noté** que les informations fournies au cours de la réunion étaient essentielles pour les députés et qu'il était important qu'elles soient transmises à tous les autres membres des parlements nationaux respectifs de la SADC.
- c) **Est consciente** que le secteur agricole contribue au développement rural et à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, les femmes et d'autres groupes sociaux vulnérables.
- d) **Notant**, par conséquent, que l'investissement dans le secteur et dans les systèmes alimentaires est essentiel pour soutenir la croissance économique et réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
- e) **Est convaincue** que les parlements de la SADC peuvent jouer un rôle important en garantissant une augmentation des crédits

budgétaires nationaux alloués au secteur de l'agriculture afin que l'engagement de 10 % pris à Malabo puisse être progressivement respecté.

Par conséquent, la commission permanente de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles décide de recommander à la 53^e session de l'Assemblée plénière de :

- (i) **Appelle** les membres des parlements de la SADC à démontrer leur volonté de s'attaquer aux problèmes de l'insécurité alimentaire et de la faim en progressant vers l'allocation de 10 % de leur budget discrétionnaire au secteur de l'agriculture afin de respecter les engagements de Malabo.
- (ii) **Encourage** les États membres à veiller à ce que les citoyens de la SADC, en particulier ceux des zones rurales, aient accès à des énergies propres telles que le gaz et l'énergie solaire et les utilisent, et à éliminer l'utilisation de sources d'énergie non durables telles que le charbon de bois et le bois de chauffage, qui détruisent sans discernement les forêts qui constituent une source d'alimentation sûre.
- (iii) **Incite** les États membres à donner la priorité à l'utilisation d'énergies propres, étant donné que les sources telles que le charbon de bois et le bois de chauffage favorisent souvent la discrimination basée sur le genre par le biais des flux de collecte et de distribution.
- (iv) **Exhorte** les États membres à rechercher des sources alternatives d'engrais moins chères et abordables pour les petits exploitants agricoles, afin d'améliorer le rendement des cultures.
- (v) **Encourage** les États membres de la SADC à accélérer la mise en place d'un parlement de la SADC doté de fonctions claires en matière d'élaboration de lois types.
- (vi) **Exhorte** les parlements de la SADC à mettre en place des plateformes nationales et régionales d'examen conjoint de l'agriculture (JASR).
- (vii) **Exhorte** les États membres de la SADC à tirer parti du potentiel de création d'emplois du secteur agricole et à l'actualiser en investissant dans ce secteur, car il est essentiel pour soutenir la croissance économique et réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
- (viii) **Appelle** les États membres de la SADC à adopter un cadre basé sur le droit à l'alimentation et à la nutrition dans toutes les révisions futures des politiques et des stratégies.

- (ix) **Appelle en outre** les États membres de la SADC à veiller à ce que le PIB généré par le secteur agricole soit utilisé de manière innovante pour réduire le plafond de la dette et l'ensemble des emprunts de l'État.

8.0 CONCLUSION

Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les cyclones ont eu un impact considérable sur le secteur agricole. Dans ce contexte, les conséquences du changement climatique sur le développement régional de la SADC ont également été importantes, car environ 70 % de la population de l'Afrique australe dépend de ce secteur pour ses moyens de subsistance en termes d'emploi et de revenu.

En raison de son importance dans le processus de développement, le secteur pourrait jouer un rôle central dans le soutien de la croissance économique et la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, à condition que des investissements adéquats soient réalisés dans le secteur et dans les systèmes alimentaires.- L'agriculture peut contribuer de manière spécifique au développement rural par la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, les femmes et d'autres groupes sociaux vulnérables.

Dans le contexte des effets du changement climatique et de la pandémie de COVID-19, des investissements supplémentaires dans l'agriculture sont nécessaires pour réduire les conséquences de ces catastrophes et soutenir les efforts de redressement afin de progresser vers la réalisation des engagements de Malabo et des objectifs de développement durable (ODD).

La commission exprime sa gratitude au secrétaire général et au personnel du secrétariat de la SADC PF pour le travail considérable et la facilitation de la réunion statutaire qui a débouché sur le présent rapport.

9.0 ANNEXES

ANNEXE I - Liste des fonctionnaires de la SADC PF

| | | | |
|--------------------------|---|-----------|----|
| Mme Boemo Mmandu Sekgoma | Secrétaire générale | | |
| Mme Clare Musonda | Directrice de la gouvernance institutionnelle | | |
| M. Sheuneni Kurasha | Gestionnaire de programme, DGHR | | |
| Mme Gomezgani Ngwira | secrétaire | de | la |
| commission/rapporteur | | | |
| Mme Mammehela Matamane | Secrétaire | de | la |
| commission/rapporteur | | | |
| Mme Ifoma Hamabele | Secrétaire | de | la |
| commission/rapporteur | | | |
| Mme Agness Lilungwe | Secrétaire exécutive auprès de la | | |
| SG | | | |
| M. Ronald Windwaai | Webmaster | | |
| Mme Paulina Kanguatjivi | Assistante de | procédure | et |
| | coordinatrice. | | |

ANNEXE II- Liste des personnes ressources

| | |
|---------------------|--|
| Mme Julie Middleton | Chef de projet du consortium, Partenariat pour la responsabilité sociale (PSA), Action Aid. |
| M. Joseph Mzinga | Coordinateur régional, Forum des petits exploitants agricoles d'Afrique orientale et australe. |